

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



DECLARATION PREALABLE SNUipp-FSU 73 **CAPD 12 11 15**

La formation continue est indispensable pour les enseignants des écoles.

Les inspecteurs généraux estimaient déjà dans leur rapport de février 2013 qu'elle « *est plutôt insatisfaisante et rare* ». Dans leur état des lieux, ils pointaient à la fois l'inadéquation du système aux besoins des enseignants, mais aussi une diminution importante du nombre de jours de formation et des budgets qui y sont consacrés depuis 2006... C'était il y a 2 ans, mais ces constats sont toujours d'actualité !

Plus récemment, en déplacement à Dijon, la ministre a annoncé un effort exceptionnel en faveur de la formation continue. Et à y regarder de près, que l'école primaire se réjouisse : c'est une offre de formation à couper le souffle que proposent les départements ! Dans notre cas, 3 stages avec appel à candidatures ont été proposés cette année aux environ 2 300 enseignants savoyards ; on reste sans voix !

On entend bien les explications qui nous ont été apportées lors de la dernière CAPD (du 6-11).

Plutôt que d'annuler des stages faute de remplaçants, vous avez préféré faire le choix de proposer moins de stages, mais qui seront assurés (normalement).

Comment croire, dans ces conditions, qu'il est possible d'être formé aux nouvelles pratiques professionnelles concernant le langage, la compréhension du nombre, la découverte de l'écrit, le développement du jeune enfant en maternelle... ou encore la laïcité, la mise en œuvre des débats sur les dilemmes moraux dès le CP ? Sans parler des nouveaux programmes, les nouveaux cycles, etc.

Cela amène de plus en plus de nos collègues à se former par eux-mêmes, sur leur temps libre. Notre métier est pourtant déjà bien assez chronophage, et empiète sur la vie personnelle. Si d'aucuns pensent que cela est tout à leur honneur, nous considérons pour notre part que c'est une dérive de notre système, et que cela n'est pas normal ; la formation continue doit se faire sur le temps de travail.

Pour finir, nous tenons à souligner que, quand on parle de stages de formation continue, nous aimerions qu'il s'agisse de « vrais » stages, c'est à dire d'une durée d'une semaine au moins. 1 ou 2 journées ne répondent pas non plus à l'exigence d'une formation continue digne de ce nom.

Pour se recentrer sur le plan de formation départemental, la première chose que nous tenons à réitérer - et nous ne sommes pas les seuls à le souhaiter – c'est la tenue du conseil de formation. Est-il utile de rappeler que ce conseil départemental de formation devrait se réunir au moins 3 fois par an, et en tout état de cause au début du premier trimestre de l'année scolaire ? Est-il utile de rappeler que le plan de formation devrait être proposé sur la base des travaux du CDF ? Quand sera-t-il réuni ?

Nous ne nous étendrons pas plus sur la pauvreté du plan de formation départemental. Soulignons toutefois, d'un point de vue pratique, la brièveté des délais d'inscription, et la complexité de GAIA. Le mélange fait entre stages et animations pédagogiques amène de la confusion, et personne n'ignore que cette application GAIA n'est en rien un logiciel facilitant le travail. Sans tutoriel de saisie sous les yeux, difficile de s'y retrouver. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est d'ailleurs une charge de travail administrative excessive pour les conseillers pédagogiques.

Une dernière remarque de fond : la prépondérance de m@gistère dans le plan des animations pédagogiques ; nous ne reviendrons pas ici sur les nombreuses difficultés que pose cette formation à distance, ni sur les réserves que nous émettons à cet égard. Cela a notamment fait l'objet d'un CHSCT en mai dernier. Toutefois, nous n'avons pas manqué de remarquer que m@gistère est proposé dans le cadre des animations dites « obligatoires », bien que la distinction entre animations « obligatoires » et « optionnelles » ne soit nullement réglementaire. Or, la réponse du ministère faite en juin dernier suite au vœu du CHSCT ministériel est sans appel : le recours à m@gistère n'est pas obligatoire.